

ACTION URGENTE

RUSSIE. UN GROUPE EN LIGNE SOUTENANT DES LGBTI BLOQUÉ

L'audience destinée à décider de l'avenir d'« Enfants 404 », groupe en ligne de soutien aux adolescents LGBTI (lesbiennes, gays, personnes bisexuelles et transgenres) créé par Elena Klimova, a eu lieu le 25 mars dernier au lieu du 6 avril devant un tribunal de Saint-Pétersbourg. Un autre procès concernant la même affaire est en cours à Nijni Taguil.

Des militants du mouvement pour la jeunesse pro-Kremlin Molodaya Gvardiya (« Gardiens de la jeunesse ») se sont plaints auprès du bureau du procureur au sujet d'articles publiés par le groupe « Enfants 404 » sur le réseau social russe VKontakte, arguant qu'ils faisaient la « propagande de relations sexuelles non conventionnelles », ce qui est interdit par le droit russe. Cette démarche est à l'origine de l'action en justice devant un tribunal de Saint-Pétersbourg. Elena Klimova n'était pas considérée comme partie dans cette affaire et n'a donc pas été informée de la date de l'audience, qui était censée avoir lieu le 6 avril d'après les informations dont disposaient des militants LGBTI locaux. Néanmoins, quand ces derniers se sont présentés au tribunal ce jour-là, ils ont appris que l'audience s'était déjà déroulée le 25 mars et que le tribunal du district d'Oktiabrski soutenait le bureau du procureur, qui réclamait le blocage du groupe en ligne. Lorsque la décision du tribunal sera officiellement remise au procureur, elle sera ensuite envoyée au Roskomnadzor (le service fédéral de contrôle des médias) qui ajoutera « Enfants 404 » à sa liste noire, empêchant tout accès à celui-ci. Les militants LGBTI essaient d'obtenir ce document et discutent des voies de recours possibles.

En novembre 2014, le département moscovite du Roskomnadzor a intenté une action en justice contre Elena Klimova, au motif que les informations publiées sur le compte d'« Enfants 404 » pouvaient « engendrer une attitude favorable aux relations sexuelles non conventionnelles ». Cette femme a été déclarée coupable en janvier dernier de « propagande de relations sexuelles non conventionnelles entre mineurs » et condamnée à une amende de 50 000 roubles (soit près de 900 euros). Elle a fait appel de cette décision et le 25 mars, un tribunal du district de Nijni Taguil a renvoyé l'affaire pour jugement à une autre juridiction. Ce nouveau procès est en cours et la décision rendue par le tribunal de Saint-Pétersbourg pourrait avoir des retombées négatives sur son issue.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en russe ou dans votre propre langue :

- exhortez le procureur de Saint-Pétersbourg à faire le nécessaire pour annuler la décision de bloquer le groupe « Enfants 404 » sur VKontakte ;
- appelez le bureau du procureur de la région de Sverdlovsk à veiller à ce que le droit d'Elena Klimova à la liberté d'expression soit respecté et que cette femme ne soit pas poursuivie en raison de son projet en ligne.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 22 MAI 2015 À :

Procureur de Saint-Pétersbourg

Sergei Ivanovich Litvinenko
190000 St Petersburg
Ul.Pochtamtskaia, d.2/9, Russie
Fax : +7 812 318 2650 / +7 812 318 2654

Formule d'appel : *Dear Prosecutor, /*
Monsieur le Procureur,

Procureur de la région de Sverdlovsk

Sergei Alekseevich Ohlopkov
620219 Yekaterinburg GSP-1036
Sverdlovsk Region
ul. Moskovskaia, 21, Russie
Fax : +7 343 377 0241

Courriel :
sverdloblprokuratura@mail.ru
Formule d'appel : *Dear Prosecutor, /*
Monsieur le Procureur,

Copies à :

Procureur général
Yurii Yakovlevich Chaika
Prosecutor General's Office
ul. B. Dmitrovka, d.15a
125993 Moscow GSP- 3, Russie
Fax : +7 495 987 5841 / +7 495 692 1725

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Russie dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 25/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/en/documents/EUR46/1332/2015/en>.

ACTION URGENTE

RUSSIE. UN GROUPE EN LIGNE SOUTENANT DES LGBTI BLOQUÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Elena Klimova a lancé son projet en ligne « Enfants 404 » en mars 2013 après avoir publié plusieurs articles sur les adolescents LGBTI. Son objectif était de soutenir les jeunes vulnérables victimes de discrimination, entre autres, et de leur offrir un espace où ils pourraient parler de leurs problèmes en ayant le sentiment d'être membres d'une communauté. Elle a créé deux groupes, l'un sur Facebook, l'autre sur le réseau social russe VKontakte, permettant ainsi aux adolescents de partager leurs expériences, de discuter des problèmes rencontrés, comme le harcèlement et l'incompréhension de leur entourage, et de venir chercher des conseils auprès d'autres jeunes et de conseillers professionnels. Le nom de cette initiative fait allusion au message « Erreur 404 : document non trouvé » qui apparaît à l'écran lorsqu'on cherche à se connecter à une page web qui n'existe pas, ce qui traduit bien ce que ressentent de nombreux membres de la communauté LGBTI à l'heure actuelle en Russie.

La loi homophobe invoquée pour inculper Elena Klimova a été adoptée par le Parlement russe en juin 2013. Ce texte dispose que la « propagande de relations sexuelles non conventionnelles entre mineurs » est une infraction administrative passible d'une amende pouvant aller de 4 000 roubles (soit environ 70 euros) pour les particuliers à un million de roubles (soit environ près de 17 000 euros) pour les organisations. Faire cette « propagande » par le biais des médias de masse, d'Internet et d'autres réseaux de télécommunication constitue une circonstance aggravante aux termes du droit russe, et toute infraction est passible d'une amende de 100 000 roubles (soit environ 1 700 euros). Un étranger déclaré coupable de cette infraction risque jusqu'à 15 jours de détention administrative et l'expulsion.

En décembre 2013, deux défenseurs des droits des LGBTI se sont vu infliger une amende en vertu de la « loi de lutte contre la propagande » pour avoir mené une action de protestation à Arkhangelsk. En février 2014, Alexandre Soutourine, rédacteur en chef d'un journal de Khabarovsk, dans l'Extrême-Orient russe, a été sanctionné d'une amende de 50 000 roubles (soit près de 900 euros) pour avoir publié un entretien avec un ancien enseignant licencié parce qu'il était homosexuel. Le tribunal qui l'a condamné a estimé que les propos tenus par l'ex-enseignant – « Mon existence même prouve de fait que l'homosexualité est quelque chose de normal » – constituaient un acte de « propagande de relations sexuelles non conventionnelles ».

Nom : Elena Klimova
Femme

Action complémentaire sur l'AU 25/15, EUR 46/1427/2015, 10 avril 2015